



**COMMUNE DE SAINT SIGISMOND**  
**85420**

Tel : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46  
E-mail : [commune.stsigismond@wanadoo.fr](mailto:commune.stsigismond@wanadoo.fr)  
Ou [mairie@stsimin.com](mailto:mairie@stsimin.com)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux-mille-dix-sept, le 15 decembre le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2017

**PRÉSENTS** : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier Élisabeth Guillot, Luc Vrignaud, Jocelin Quillet, Éliane Montamat, Claude Airaud, Béatrice Tritschler,

**ABSENTS** : 0 : **POUVOIR(S)** : 0

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion est accepté après quelques corrections de forme.

### **OBJET: CONVENTION POMPIERS (SDIS)**

*REF : D171215A*

Le conseil municipal a validé la convention de partenariat ayant pour but d'augmenter les plages horaires de disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires.

Elle fixe les conditions dans lesquelles le sapeur-pompier volontaire est susceptible de bénéficier ponctuellement d'autorisations pour la prise en charge de son ou ses enfants au sein de l'accueil périscolaire « Les enfants du Marais » dans le cadre d'une mission opérationnelle.

Le Conseil confirme la prise en charge financière par la commune au tarif en vigueur, fixé par l'accueil périscolaire «Les enfants du Marais » pour l'année scolaire concernée et a donné pouvoir au Maire pour la signature de la convention.

### **OBJET: INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR A PAINS**

*REF : D171215B*

Le conseil municipal après avoir délibéré, a validé la convention pour l'installation d'un distributeur à pains sur la commune avec la Boulangerie Bironneau de Damvix. (Le Maire a également pris contact avec le boulanger du Mazeau qui n'était pas intéressé).

La convention fixe la redevance d'occupation du domaine public moyennant une participation financière de 50 € par an.

### **OBJET: LOCATION SALLE 2018**

*REF : D171215C*

Le Conseil municipal a voté sans changement les tarifs de location de salle. La redevance pour ordures ménagères a été insérée dans la grille des tarifs.

### **OBJET: LOCATIONS BATIMENTS COMMUNAUX 2018**

*REF : D171215D*

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des loyers précédemment votés:

<b>LIBELLÉ</b>	<b>TARIF juillet 2017</b>
Logement Mairie (loyer mensuel)	425.59
Logement école	400.71

Décide que les deux loyers subiront l'augmentation prévue au contrat chaque année en juillet et que cette décision est valable pour la durée du mandat sauf délibération contraire.

**OBJET: PRISE EN CHARGE FRAIS DEPLACEMENT SENAT ET REMBOURSEMENT D'AVANCES**

REF : D171215E

Après que le Maire ait exposé l'intérêt pour les élus d'avoir l'opportunité d'une visite au Sénat. Le conseil municipal a validé la prise en charge par la commune des frais pour les conseillers ne percevant pas d'indemnités (repas et transport). La commune remboursera donc au Maire les repas et les élus indemnisés rembourseront à la commune les frais de transport inscrit sur la facture communale.

**OBJET: CONVENTIONS SYDEV POUR TRAVAUX DE RENOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC 2018**

REF : D171215F

Le Sydev propose une convention pour l'entretien annuel de l'éclairage public 1127.28 € pour 3 passages. La visite complémentaire est à 191 €. Le conseil rappelle que certaines interventions doivent attendre la visite pour éviter un coût important.

Dans le cadre de la convention pour la réduction des délais de gestion de la maintenance, il est proposé d'inscrire 1000 € au budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de valider l'entretien annuel ainsi que la convention pour l'entretien comprenant 1000 € de travaux à prévoir au budget.

**OBJET: ASSAINISSEMENT : AVENANT AU MARCHÉ**

REF : D171215G

Il est présenté aux élus un devis pour la pose de bordures cc1 en bordure de la rue principale pour éviter l'infiltration d'eau chez les riverains. Le Conseil municipal a validé le devis d'un montant de 390.00 € HT À confirmer la possibilité et/ou l'opportunité d'un avenant au Marché d'assainissement lot 1.

**OBJET: ASSAINISSEMENT : ASSISTANCE TECHNIQUE PAR LE SERVICE EAU DU DEPARTEMENT**

REF : D171215H

Le conseil municipal a validé la proposition du Département pour l'assistance technique par son service eau. Le montant prévisionnel fixé à 181.60 € pour 2017 devra faire l'objet d'une mise à jour pour 2018.

**OBJET: ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE BUDGET (INCORPORATION FRAIS D'ETUDES)**

REF : D171215I

Le Conseil municipal a validé la décision modificative au budget embarcadère comme suit :

DECISION MODIFICATIVE 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313 : Constructions	0.00 €	7 443.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	7 926.01 €	0.00 €	0.00 €
R-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 369.01 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 369.01 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 369.01 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 369.01 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 369.01 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>15 369.01 €</b>		<b>15 369.01 €</b>

## **OBJET: ACCORD LOCAL POUR LA REPARTITION DES REPRESENTANTS CCVSA**

REF : D171215J

Le conseil municipal a approuvé le nouvel accord local de répartition des représentants communautaires proposé par la communauté de communes Il permet une bonne représentation des petites communes et permet aux communes n'ayant qu'un délégué de disposer d'un suppléant (Faymoreau, Le Mazeau, Liez, St-Sigismond et Puy-de-Serre).

## **OBJET: SENTIER PEDESTRE A RETH**

REF : D171215K

Le Conseil municipal valide le devis présenté par l'Entreprise RINEAU TP pour un montant de 15 000 € HT, (les subventions étant accordées à hauteur de 70%), la commune prendra contact pour finaliser le dossier

## **OBJET: QUESTIONS DIVERSES**

REF : D171215QD

Syndicat mixte : d'importants travaux de digue sont prévus et la possibilité de 3 réserves d'eau supplémentaires est envisagée. Des mouvements sont prévus dans le personnel.

EPMP : réunion du 12/12 à Damvix.

Travaux de curage : Notre demande d'inscription au programme d'entretien de la conche des Ecluzeaux a été jugée non prioritaire, car déjà réalisée il y a 5-6 ans. En 2018 sont prévues la Conche du Grand David et celle située derrière la Garenne (l'Epinay).

## **Communauté de communes**

Sydev :

L'Interlocuteur principal sera désormais la CCVSA. Cette dernière va recruter une personne pour faire le lien entre les deux organismes. Les installations complémentaires seront à rajouter à l'existant plutôt que de créer des nouveaux parcs. Il existe pour les personnes défavorisées des chèques énergie (prendre contact avec le CCAS).

Commission Tourisme :

- La baisse de la fréquentation du site de Xanton est de 30%. Des nouveaux investissements sont prévus : sable, tapis de cheminement et jeux de volley.
- La fréquentation de l'Office de tourisme est bonne. Un projet de création d'un magazine Sud Vendée tourisme est à l'étude.
- Le tour de France cycliste passe dans notre canton : de nombreuses animations vont être organisées.
- Centre minier : création de 2 comités (Pour l'historique et le Développement). Trop peu de scolaires vont au centre minier.

Très haut débit : Les négociations sont en cours pour les programmes en faveur des artisans et activités économiques.

Habitat (réunion du 30/11) : 19000€ de subvention ont été versés pour 104 logements rénovés représentant 1 600000€ de travaux. Avec les rénovations de façades, 204 logements ont été subventionnés. Seulement 3 dossiers sont recensés sur notre commune.

Environnement assainissement (réunion du 06/12) :

- La commune participe à l'opération « conteneur pour les coquillages » avec le Sycodem
- La CCVSA étudie la possibilité de rouvrir les anciennes déchetteries pour y installer des plateformes de broyage pour les communes et les artisans.
- Entretien circuits batellerie : la prestation a été revue à la baisse par la communauté de communes. Désormais, un nettoyage est prévu tous les deux ans en concertation avec les

- entreprises de batellerie qui réaliseront l'entretien annuel.
- Le projet de bateau nettoyeur va probablement être annulé par la communauté de communes.

### **Commission environnement voirie et bâtiment**

- L'impasse du port Aimé a été de nouveau fermée par un particulier, le conseil demande qu'un courrier soit établi pour rétablir le passage
- Sentier de Reth : l'entreprise Odéon doit remettre en place des végétaux et installer des bandes réfléchissantes sur les poteaux. Plusieurs réclamations sont à déplorer suite à leurs différents chantiers sur la commune.
- Assainissement : les réfections de voiries se feront en plusieurs phases fin prévisible mail 2018
- Sentier pédestre : Un rendez-vous avec Mme Nicolas de l'O.T a été fixé en prévision de la commande de panneaux (signalétique)
- La SAUR va profiter des travaux d'assainissement pour remplacer des canalisations sur certaines rues du bourg (rue de l'Église, Rue de la Mairie et Port Aimé)
- La commune prévoit le nettoyage de buses par la Ste Bodin rue des Loges.

### **Commission affaires scolaires et sociales**

SIGE : Un rappel a été fait aux familles, enseignantes et agents communaux concernant les règles d'accueil en cas d'intempérie.

### **Commission culture manifestations et communication**

La commune vient de recevoir de la CCVSA, pour la deuxième fois le trophée de la natalité. Notons qu'il s'agit d'un trophée sans aucune valeur officielle.

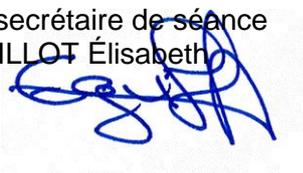
### **Informations diverses du Maire**

- Le maire a été destinataire d'un courrier d'un habitant qui s'inquiète des ressources de la commune, et qui souhaite que le projet de l'Atelier communal soit abandonné. Le conseil pense que compte tenu de l'état actuel, des travaux à réaliser et des conditions de travail, la meilleure solution est celle d'un bâtiment neuf.
- Le maire a été destinataire d'un courrier d'un habitant s'interrogeant plusieurs points et notamment la collecte des ordures ménagères. Concernant ce dernier point, la commune a déjà prévu une réunion publique avec le SYCODEM. Les autres points relevant de la gestion courante ont été transmis aux personnes concernées pour prise en compte.
- IIBSN : cet organisme s'active à répertorier toutes les installations situées sur le domaine public fluvial (DPF) dont il a la charge. Il a donc pris contact avec la commune concernant l'éventuelle taxe à payer pour le ponton d'embarquement des bateaux. Cette somme avoisinerait les 700 € à partir de 2019.
- Voirie : la commune rappelle qu'elle n'est pas compétente en ce qui concerne la route de la Ragée qui est très dégradée. La commune a toutefois contacté l'Agence Routière Départementale pour une proposition expérimentale et attend un retour.
- COPIL « Plantations » : le comité avec les représentants de chaque collège se réunira le 11/01 19h en mairie
- Téléphonie : la commune a demandé au Département l'appui de Vendée Numérique concernant le dossier de couverture des zones blanches. Une réponse est attendue.

### **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :**

- Accord pour le devis de Migné pour la plateforme de l'atelier pour un montant de 500€ HT

Le secrétaire de séance  
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,  
Denis LA MACHE

